REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 13*

Séance du 13 avril 2017
L'an deux mille dix-sept
Et le treize avril à 21 heures

Date de la convocation : 06/04/2017
Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy
Absent(s)(es) excusé(s)(es) : FAVRE Sandrine et LAFFOND Bernard

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°12-2017
Vote du Budget primitif – Service Assainissement. - Exercice 2017

Madame RAMONDENC Viviane, adjoint aux finances, présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2017 du service Assainissement préparées par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

✓ **Adopte** le budget primitif – service Assainissement pour 2017 qui s'équilibre de la façon suivante :

- en section d'exploitation : Dépenses : 49 950 €
  Recettes : 49 950 €

- en section d'investissement : Dépenses : 514 871 €
  Recettes : 514 871 €

Vote des conseillers municipaux :
Exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

✓ Le budget primitif – service Assainissement pour l'exercice 2017 est annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Patrick RIVEMALE